

Lorsque nous dirions à l'Ouest; "nous avons payé des primes dans l'Est pendant vingt ans, mais dès que vous trouverez du pétrole, nous discontinuerons toutes les primes", je ne voudrais pas avoir à répondre aux reproches que m'adresseraient mes honorables amis de là-bas. Un inconvénient qui résulte, j'imagine, de la protection sous toutes ses formes primes ou droits de douane, c'est que les gens qui en bénéficient prennent aisément l'habitude de faire fond sur elle. Puis, lorsqu'à un moment donné, on juge qu'il est de l'intérêt public de diminuer ou de supprimer cette protection, on dit que ce sera la ruine de l'industrie. Les gens sont de bonne foi, je le suppose; ils se sont mis dans l'idée qu'ils ne sauraient s'en passer.

On parle parfois d'industries naissantes. Celle du pétrole n'en est pas une; elle est presque parvenue à sa majorité et elle sera bientôt d'âge à voter. Quant aux avantages des primes en général, les avis sont partagés, comme nous l'apprend le débat d'aujourd'hui; néanmoins, je pense que nous avouerons presque tous que nous n'avons que faire d'un système qui exigerait le maintien des primes à perpétuité. S'il y a quelque chose à dire en leur faveur, c'est qu'il y a lieu de les accorder à un moment donné pour tendre la perche à une industrie. Cela même serait discutable, j'imagine. Certes, il est assez généralement admis que personne ne veut d'un système de primes perpétuelles.

Celle-ci a été accordée il y a près de vingt et un ans,—en 1904. L'industrie était très importante dans les premiers temps; elle a bien périclité, je le répète. Pourtant une entreprise qui a été l'objet d'une prime pendant vingt ans, ne devrait pas faire de grabuge lorsque nous jugeons nécessaire de discontinuer la prime. Nous y allons en douceur, donnant un avis de deux ans et je ne pense pas qu'on puisse nous opposer des raisons valables.

Je diffère entièrement d'avec le représentant de Saint-Jean qui croyait avoir une solution simple,—la suppression de la prime dès qu'on découvrirait du pétrole dans l'Ouest. Nous avons pendant vingt ans payé une prime pour le pétrole tiré des puits de l'Est, et je ne me soucierais pas d'être ministre des Finances s'il me fallait dire, dès qu'on trouvera du pétrole dans l'Ouest: nous cesserons maintenant de payer la prime. Je ne voudrais pas faire une proposition semblable. J'espère et je crois que les citoyens d'Ontario qui s'intéressent à l'industrie pétrolière pourront se tirer d'affaire, ainsi que ceux du Nouveau-Brunswick, où se trouvent des argiles schisteuses. Je crois qu'ils exagèrent leurs ennuis. Ils se persuadent aisément qu'ils ne peuvent pas vivre sans ce secours. Je suis d'avis qu'on s'apercevra que cette industrie a une bonne

chance de survivre, nonobstant la suppression de la prime. En tout cas, elle est sur le cielin et je crois que l'on constatera que mon honorable ami de Lambton-Ouest a rourri de trop vives appréhensions.

Résumant ce qui s'est dit, cette industrie a été l'objet d'une prime pendant vingt ans. Nous n'avons pas manqué de générosité à son égard et nous n'en manquons pas aujourd'hui, alors que nous lui accordons deux ans de plus avant de lui retirer la prime. En somme, je crois que nous avons traité cette industrie avec libéralité et qu'elle n'aura pas lieu de se plaindre de la mise en vigueur de la présente résolution.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Mon honorable ami dira-t-il ce qui s'oppose à la diminution de la prime, en fixant la limite à cinq barils par puits, comme on l'a suggéré; je crois qu'on diminuerait ainsi la dépense de beaucoup, tout en mettant le petit exploitant en état de poursuivre ses opérations. De cette façon, la prime serait utile au petit producteur de même qu'au cultivateur qui s'adonne à cette industrie; elle ne favoriserait nullement les grandes compagnies. Celles-ci ont déjà bénéficié de la prime. Qu'est-ce qui empêche de réduire le maximum à cinq barils et de venir ainsi en aide au petit producteur?

L'hon. M. FIELDING: Je crois que les gens qui profitent aujourd'hui de la prime sont ceux-là mêmes qui en bénéficient depuis nombre d'années. Il n'y a rien de bien changé. Sans avoir le renseignement sous la main, je crois pouvoir dire que les personnes qui touchent la prime à l'heure actuelle sont, à tout prendre, celles qui l'ont encaissée par le passé.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Le ministre n'a nullement saisi ma pensée. Je ne parle ni de qui reçoit la prime aujourd'hui, ni de qui en a bénéficié hier. Le pays a payé des primes sans égard à la production de pétrole. Là où un puits donnait cent barils par jour, la prime portait sur toute la production; autrement dit, la propriétaire d'un puits au rendement quotidien de cent barils recevait vingt fois plus que celui dont le puits ne lui donnait que cinq barils par jour. Je prie mon honorable ami d'examiner cette proposition qui tend à réduire la dépense, à empêcher que le trésor ne soit surchargé par suite de la découverte de puits jaillissants qui pourraient se passer de la prime, et qui mettrait aussi le petit exploitant en état de poursuivre ses opérations; je l'invite aussi à examiner s'il ne vaudrait pas la peine de tenter d'assurer le salut de ce petit exploitant. Il me semble qu'il y a lieu de chercher à la faire tout en économisant les deniers publics;